



Projet de modification des dispositions relatives aux quais

Les nouveautés expliquées

Les différents types de quais

- **Quai privé:**
 - Superficie à 30 m², même pour les quais d'une largeur supérieure à 2.5 m;
 - Forme de « U » prohibée: pour éviter les eaux stagnantes;
 - On précise un nombre maximal d'embarcations: 10.
- **Quais communautaires existants administrés par un OBNL:**
 - Superficie max 100 m²: c'est la superficie que nous avons calculée comme nécessaire pour correspondre au nombre d'embarcations autorisées;
 - On passe de 10 à 14 embarcations;



An aerial photograph of a residential area with a river. The river flows from the top left towards the bottom right. On the left bank, there are several houses, including one with a bright orange roof, and a large area of green trees. On the right bank, there are more houses, including one with a red roof and a red car parked nearby. A circular text overlay is positioned on the right side of the image, partially obscuring the houses and the river. The text is in French and discusses the width of a dock relative to the river's width.

« Un quai ne peut
occuper plus de dix pour
cent (10 %) de la largeur
du cours d'eau... »

Nouvelles conditions d'implantation des quais privés et communautaires



Quai en prolongement de la rive



Quai parallèle à la rive à moins de 5 m de la ligne des hautes eaux

- Un seul quai par terrain riverain occupé par un bâtiment principal. Pour un quai communautaire existant géré par OBNL, pas besoin d'un bâtiment principal, mais le quai doit se trouver sur un lot servant uniquement de droit de passage;
- Les quais doivent être au centre du terrain;
- Aucun quai ne peut être implanté en prolongement de la rive ou parallèlement à la rive à moins de 5 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (voir photo);
- Aucun quai devant les propriétés voisines;
- L'implantation du quai ne doit pas empêcher une propriété voisine d'ériger son quai, n'y d'y accéder avec son embarcation;
- Aucune structure temporaire ou permanente de plus d'un mètre de hauteur sur un quai.

Un nouveau concept: le quai en copropriété

Permet à des propriétaires riverains de petits terrains de se regrouper et de réduire le nombre de quais dans une baie, par exemple.



Conditions d'implantation des quais en copropriété

- Toutes les propriétés doivent être occupées par un bâtiment principal;
- Le frontage sur le lac constitué de l'addition de tous les terrains desservis par ce type de quai doit totaliser 12 m ou plus;
- Quai au centre de tous les terrains;
- Les propriétaires riverains peuvent s'associer à un quai communautaire.



12 m
minimum

Quai motorisé



Encadrement des radeaux flottants

- Un radeau par terrain riverain;
- Doit rester devant la propriété;
- Pas dans un droit de passage;
- 144 pi²;
- À part une échelle pour y monter, il est interdit d'y fixer ou construire qqch dont la hauteur dépasse 6 po;
- Doit être visible de jour comme de nuit;
- Doit comporter l'adresse du propriétaire;
- Dispositifs de sécurité obligatoires lorsque utilisé.





Modification au chapitre des droits acquis

- Pour permettre aux quais communautaires existants sur les lots servant de droit de passage d'être reconstruits;
- Reconstruction selon les normes en vigueur;
- Présentement, les quais communautaires qui doivent être remplacés ne peuvent pas l'être puisque le règlement interdit les constructions accessoires sur les terrains sans bâtiment principal.



Ajustement du coût des permis

- Installation ou modification d'un quai privé: on passe de 50\$ à 100\$;
- Installation ou modification d'un quai communautaire existant: 50\$ à 200\$;
- Renouvellement annuel du permis de quai communautaire: 50\$/année. Pourquoi? Exigence de déposer la liste des membres à jour et des personnes ayant une place au quai. Un traitement de l'information sera requise de la part des employés municipaux afin que celle-ci soit disponible aux Loisirs, à l'Environnement et à la patrouille nautique;
- Installation ou modification d'un quai en copropriété: 100\$.